



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 20 avril 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 30 avril 2010

SEANCE DU 26 AVRIL 2010

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX  
ASSOCIATIONS SPORTIVES DE HAUT NIVEAU

Accusé de réception de la préfecture en date du  
vendredi 30 avril 2010

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

**Secrétaire de séance :** M. Aurélien MANSART -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Pascal DUFORESTEL donne pouvoir à Geneviève GAILLARD - Gérard ZABATTA donne pouvoir à Nicole IZORE - Guillaume JUIN donne pouvoir à Alain BAUDIN - Elsie COLAS donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD -

**SPORTS**

**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS  
SPORTIVES DE HAUT NIVEAU**

Madame Chantal BARRE Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

A l'issue des Etats généraux du sport, la remise à plat et la simplification des critères d'attribution des aides financières ont été souhaitées par les clubs sportifs et la Municipalité de Niort.

Un travail de concertation entre ces associations et la collectivité a abouti à l'élaboration de 7 grandes thématiques :

- **Prise en compte de tous les publics** (actions dans les quartiers, développement de la mixité, développement de la pratique handisport) ;
- **Intégration du club dans la ville** (participation à la vie de la cité, organisation de rencontres événementielles, développement du spectacle sportif lors des rencontres officielles, animation d'un club de supporters) ;
- **Ecologie et développement durable** (prise en compte de la signature de chartes relatives au développement durable, développement du tri sélectif, maîtrise de la consommation des fluides, respect des équipements municipaux et leur règlement intérieur, développement du covoiturage, assurance de l'intégrité physique des sportifs avec un suivi médical, prévention des conduites déviantes) ;
- **Offre de loisirs** (alternative à la pratique compétitive) ;
- **Structuration du club** (formation des bénévoles dirigeants de club, formation des arbitres, mise en place d'un pôle professionnel administratif, mise en place d'outils de gestion, recherche de partenaires privés, communication et marketing du club, labellisation de l'école de sport) ;
- **Formation et développement du club** (formation des encadrants, politique de formation des licenciés, activités sportives du club, nombre de sportifs de haut niveau, interaction avec le réseau de formation local) ;
- **Prise en compte des éléments comptables du club.**

A partir des éléments fournis par les associations sportives de haut niveau et sur la base de ces critères, il vous est proposé de leur accorder les subventions de fonctionnement, au titre de la saison 2009 / 2010, suivantes :

- L'Ecole de Tennis de Niort : **9 400 €.**
- Equi'Sèvres - Club Hippique Niort : **80 000 €.**
- Le Niort Handball Souchéen : **39 000 €.**
- Le SA Souché Niort - Section Tennis de Table : **63 300 €.**
- Le Stade Niortais Athlétisme : **15 900 €.**
- Le Stade Niortais Rugby : **102 500 €.**
- Le Volley Ball Pexinois Niort : **50 000 €.**

Concernant le Chamois Niortais Football Club - Centre de Formation, le Conseil municipal s'est déjà prononcé favorablement sur une subvention de **350 000 €** au titre la saison 2009 / 2010 (Conseil municipal des 6 juillet 2009 et 7 décembre 2009) comprenant une somme de **100 000 €** liée aux objectifs fixés par la Municipalité par anticipation des critères ci-dessus énoncés.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement du solde de cette subvention, soit **100 000 €.**

Par ailleurs, en septembre 2007, la Ville de Niort avait accordé au Niort Handball Souchéen l'octroi d'une avance de subvention pour un montant de 9 000 €. Selon les termes de la convention modifiée le 12 octobre 2009, cette avance sera remboursée sous la forme d'une déduction de 3 000 € de la subvention accordée au club au titre des années budgétaires 2010, 2011 et 2012 correspondant aux saisons sportives 2009/2010, 2010/2011 et 2011/2012. Aussi, au regard de cette convention, la somme de 3 000 € est déduite au titre de la subvention pouvant être accordée en 2010 au Niort Handball Souchéen. Ainsi le montant total de la subvention allouée à cette association est donc de **36 000 €**.

De plus, lors de sa séance du 8 mars 2010, le Conseil municipal a accordé un acompte à la subvention de fonctionnement 2010 pour le Niort Handball Souchéen et pour le Stade Niortais Rugby d'un montant respectif de **11 800 €** et de **40 000 €**.

Il est donc proposé à l'Assemblée municipale de se prononcer sur le solde de ces subventions à savoir :

- Le Niort Handball Souchéen : **24 200 €**.
- Le Stade Niortais Rugby : **62 500 €**.

*Ces subventions seront imputées sur le chapitre budgétaire : 65.400.6574*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser les versements aux associations suivantes :

Le Chamois Niortais Football Club – Centre de Formation	<b>100 000 €</b> (pour mémoire 250 000 € ont déjà été attribués)
L'Ecole de Tennis de Niort	<b>9 400 €</b>
Equi'Sèvres - Club Hippique Niort	<b>80 000 €</b>
Le Niort Handball Souchéen	<b>24 200 €</b> (pour mémoire 3 000 € sont déduits au titre d'une avance de subvention et 11 800 € ont déjà été attribués à titre d'acompte)
Le SA Souché Niort - Section Tennis de Table	<b>63 300 €</b>
Le Stade Niortais Athlétisme	<b>15 900 €</b>
Le Stade Niortais Rugby	<b>62 500 €</b> (pour mémoire 40 000 € ont déjà été attribués à titre d'acompte)
Le Volley Ball Pexinois Niort	<b>50 000 €</b>

- Approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations ;
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer.

#### LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 45  
 Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Non participé : 0  
 Excusé : 0

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
 L'Adjointe déléguée

**Signé**

**Chantal BARRE**